Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1487

Artikel: "E-voting" : indépendance et liberté face à Microsoft et à AOL
Autor: Guyaz, Jacques
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010692

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un patron pour l'administration

Christian Grobet n'a pas seulement changé la physionomie politique du canton. En douze ans de pouvoir personnel comme conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics, il a aussi transformé la manière d'être des membres du gouvernement. Les magistrats sont désormais les véritables patrons de leurs départements, transformés en autant de baronnies d'une féodalité sans suzerain. Avec lui, la fonction de conseiller d'Etat a connu une nouvelle évolution: de politicien de milice dont le rôle collégial était aussi important que celui de chef d'un département (celui-ci étant effectivement dirigé par un secrétaire général qui était, lui, à plein temps), puis politicien professionnel, il se comporte désormais comme le propriétaire d'une (grosse) PME.

Ce n'est plus l'agent public qui incarne l'Etat pour les administrés, c'est le conseiller d'Etat qui a vocation à se substituer à chacun de «ses» fonctionnaires pour les petites comme pour les grandes décisions. Micheline Calmy-Rey a d'ailleurs cessé de prétendre sauvegarder les apparences en supprimant la fonction de secrétaire général de son département.

Mais le temps politique n'est pas celui de la permanence de l'administration et de la continuité de l'Etat: il est celui de l'urgence d'agir dans un temps limité à un rythme quadriennal. D'où le désintérêt quasiment institutionnel du gouvernement pour des problématiques telles que la qualité du service public ou la gestion performante des ressources humaines (ou des ressources tout court).

La prééminence d'exigences managériales sur des considérations techniques ou corporatistes pour les fonctions de direction, par exemple, est encore trop souvent ignorée; entre terrorisme syndical, absence de structure cohérente et lâchage politique, il n'est pas sûr que l'on trouvera encore longtemps des personnes prêtes à assumer des responsabilités dans l'administration. Harcelés par un Grand Conseil, lui aussi désireux de faire de la micro-gestion, les conseillers d'Etat sont mal placés pour s'y opposer et préserver l'autonomie de l'exécutif. A ce jeu, tout le monde est perdant: les députés et les conseillers d'Etat qui ne font plus de la politique, l'administration dont la spécificité est déniée par ceux-là même qui la conduisent, et bien sûr la population.

Le rapport du consultant Arthur Andersen sur la réforme de l'Etat n'avait pas convaincu en prétendant donner un rôle au collège des secrétaires généraux, dans l'idée de séparer le politique et l'administratif. Une solution déjà préconisée dans ces colonnes (*DP* 1322 du 27.11.97) irait plutôt vers la suppression des départements comme structure administrative, et donc des secrétaires généraux.

D'un côté, chaque conseiller d'Etat serait responsable d'un certain nombre de domaines, comme c'est le cas aujourd'hui; il s'entourerait d'un état-major personnel (aujourd'hui improvisé avec les moyens du bord dans les secrétariats généraux). De l'autre côté, l'administration serait organisée en services qui ne coïncideraient pas avec ces domaines (l'emploi, par exemple, recouvre différents services dont certains relèvent également de l'éducation, d'autres de la politique sociale). Et parce que l'administration a besoin d'un patron (qui en a la charge et qui la représente), on pourrait imaginer de donner ce rôle au chancelier d'Etat, en lui rattachant un office du personnel, une inspection cantonale des finances et un service de contrôle de gestion qui soient réellement à même de jouer leur rôle, sans interférence. *fb*

«E-voting»

Indépendance et liberté face à Microsoft et à AOL

La chancellerie fédérale a lancé un projet baptisé «e-voting» pour effectuer des essais-pilotes de vote par Internet. Les cantons de Genève, Neuchâtel et Zurich sont volontaires pour proposer aux citoyens le vote à travers le réseau. L'évaluation de ces premières tentatives et une prise de décision fédérale sont prévues pour la fin 2004.

Le problème principal est celui de la sécurité. Il faut être sûr que le votant soit un électeur inscrit; il ne doit pouvoir voter qu'une seule fois et il doit apporter la preuve qu'il est bien celui qu'il prétend être. La liaison doit être cryptée afin d'assurer la confidentialité des données et aucun lien ne doit être fait entre l'identité de l'électeur et son choix.

Ces projets posent à notre avis un véritable problème de souveraineté nationale. Il est clairement indiqué que l'électeur devra disposer des navigateurs Explorer ou Netscape. Le vote est un acte fondamental de la démocratie qui ne peut s'effectuer que dans la langue de l'électeur avec des moyens matériels totalement autonomes.

Avec un intitulé de projet en anglais et l'utilisation de produits, Explorer ou Netscape, qui sont américains, cette autonomie disparaît. Le vote du citoyen sera à la merci de l'évolution des produits de Microsoft et d'AOL.

La solution réside dans la mise au point d'un système d'exploitation et d'un navigateur spécifique et limité aux tâches électorales, basé pourquoi pas sur Linux et les logiciels libres. Il ne s'agit pas là d'une tâche insurmontable pour la confédération, mais l'absence de toute réflexion sur la nécessaire indépendance du support électoral en dit long sur la capitulation intellectuelle face à Microsoft et à ses semblables. *jg*